

DELIBERATION

du conseil d'administration de l'Université du Mans

Séance du 7 novembre 2024

**I. DELIBERATIONS, INFORMATIONS ET DEBAT D'ORIENTATION
GENERAL**

**1.2.4 – Création du diplôme inter-universitaire « Innovations en
biotechnologies pour la santé » (Innovation in Health Biotech)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- VU** *le code de l'Éducation et notamment son Art. L.712-3 ;*
- VU** *la délibération n°CFVU-2024-11-07/38 de la commission de la formation et de la vie universitaire, réunie le 7 novembre 2024, et approuvant la création du diplôme inter-universitaire « Innovations en biotechnologies pour la santé » ;*
- VU** *les statuts de l'Université du Mans approuvés par le conseil d'administration réuni en séance le 12 octobre 2017.*

APRES EN AVOIR DELIBERE,

- **Approuve avec 0 abstention, 23 voix pour et 0 voix contre, la création du diplôme inter-universitaire « Innovations en biotechnologies pour la santé ». Le détail est annexé à la présente.**

Le Mans, le 12 novembre 2024
Le Président de l'Université du Mans

Pascal LEROUX

Nombre de membres en exercice lors de cette séance : 31

DIU INNOVATION IN HEALTH BIOTECH (IHB) *INNOVATIONS EN BIOTECHNOLOGIES POUR LA SANTÉ*

▪ ANNEXE FINANCIERE :

- L'ensemble des charges du DIU (hors coût enseignement des trois enseignants de Le Mans Université) est la charge de l'Université d'Angers (logistique, déplacement, ...)
- Enseignement : 38h TD => 1735,84 € en taux chargé
- Coût d'inscription : 1000 € pour un étudiant / 1950 € pour un salarié
- Equilibre financier atteint à partir de 2 inscriptions en FC ou FI
- Le coût d'inscription est identique à Angers et Tours

